



**INSCRIPTION MEMBERSHIP ET
49^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE VAL-D'OR**

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or désire aviser ses membres de la tenue de sa 49^e **assemblée générale annuelle** qui sera tenue en format **hybride** :

**MARDI 19 SEPTEMBRE 2023
À 18h00**

COMMENT PARTICIPER :

- Pour participer, **vous devez vous inscrire** en complétant le formulaire ci-bas et en le retournant **avant le 14 septembre 2023** à la réception du CAAVD ou par courriel à : nathalie.fiset@caavd.ca.

Votre participation à cette 49^e Assemblée serait très appréciée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 49 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE VAL-D'OR			
NOM :		PRÉNOM :	
NATION :		ADRESSE COURRIEL :	
ADRESSE :		Ville :	Code postal :
Je parle : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais		Besoin de traduction : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Je souhaite RENOUVELER mon membership du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or*			<input type="checkbox"/>
Je participe en format :			
Zoom <input type="checkbox"/> Le lien vous sera envoyé par courriel après validation de votre inscription.			
Présentiel <input type="checkbox"/> Lieu : 1272, 7 ^e Rue à Val-d'Or			
<input type="checkbox"/> Je serai présent.e au souper qui précède l'assemblée à 17h			

***Voir les définitions et les conditions d'admissibilité à l'endos.**

Pour information ou inscription : Veuillez contacter Nathalie Fiset par courriel (nathalie.fiset@caavd.ca) ou par téléphone au 819 825-8299, poste 251.

***DÉFINITIONS ISSUES DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

Membre régulier	Membre allié
<p>Pour être admis membre régulier du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, les conditions d'admissibilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Être une Personne autochtone telle que définie à l'article 1.1 i). b) Résider ou œuvrer régulièrement sur le Territoire de la corporation. c) Être âgée de seize (16) ans ou plus. d) Adhérer aux buts de la Corporation et s'engager à respecter tous les Règlements définis par la Corporation. e) Respecter tout code d'éthique ou charte adopté de temps à autre par le Conseil. f) Accepter de s'impliquer bénévolement à la poursuite des buts de la Corporation. g) Satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter le conseil d'administration, par voie de règlement. 	<p>Pour être admis Membre allié du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, les conditions d'admissibilité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Résider ou œuvrer régulièrement sur le Territoire de la corporation. b) Être âgée de seize (16) ans ou plus. c) Adhérer aux buts de la Corporation et s'engager à respecter tous les Règlements définis par la Corporation. d) Respecter tout code d'éthique ou charte adopté de temps à autre par le Conseil. e) Accepter de s'impliquer bénévolement à la poursuite des buts de la Corporation. Satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter le Conseil d'administration, par voie de Règlement. f) Satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter le conseil d'administration, par voie de règlement.
<p>Personne autochtone : Désigne un membre inscrit d'une Première Nation (Indien inscrit au sens de la Loi sur les Indiens) ou bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et des Conventions du Nord-Est québécois. Pour une personne autochtone venant de l'extérieur de la province de Québec, elle doit systématiquement s'assurer de répondre à l'exigence de la Preuve d'identification autochtone.</p> <p>Preuve d'identification autochtone : désigne une preuve d'identité autochtone soit : Une copie certifiée d'une carte de statut d'Indien; Une copie certifiée d'une carte de citoyenneté métis de l'une des cinq organisations provinciales affiliées au Métis National Council, une copie certifiée d'une carte de membre de l'une des communautés Métis de l'Alberta ou d'une carte de citoyenneté de la nation Métis des Territoires du Nord-Ouest; Une copie certifiée d'une carte d'inscription du Peuple Inuit émise par l'une des quatre entités inuit reconnues, soit Nunavut, Nunatsiavut, Nunavik et la région désignée des Inuvialuit.</p>	